

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Décision du 5 mars 2021**

**portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-  
Télécom Lille Douai**

NOR : ECOG2105438S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 13 février 2017 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

**Décide :**

## **Article 1er**

Est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements où sont situées les implantations principales de l'école, sur proposition de leur exécutif :

### ***Conseil régional des Hauts-de-France***

En tant que titulaire,

M. Fontaine (*Jean-Paul*).

## **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 mars 2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président du conseil général de l'économie,  
de l'industrie, de l'énergie et des technologies empêché,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY